



Licence Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02035838

HAL Id: hceres-02035838

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035838>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 3 - Paul Valéry

Demande n° S3110055333

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Langues étrangères appliquées

Présentation de la mention

La mention Langues étrangères appliquées (LEA), organisée autour de neuf langues vivantes (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe) permettant vingt-six combinaisons linguistiques différentes, est une filière pluridisciplinaire qui vise à former des professionnels de l'entreprise susceptibles d'évoluer dans deux langues étrangères en apportant les compétences acquises dans un domaine d'application associant enseignements de droit, marketing, gestion, géopolitique et problèmes économiques internationaux. Cette formation, qui fait une très large part à la professionnalisation, comporte un stage en entreprise qui a obligatoirement lieu à l'étranger.

La mention, construite sur une progressivité dans les méthodes et les contenus, s'appuie sur un cadre commun aux différentes langues et au domaine d'application, tout en intégrant les spécificités culturelles et linguistiques des neuf langues enseignées et en privilégiant l'acquisition de repères culturels fondamentaux.

Les connaissances acquises dans les deux langues couvrent les différents champs disciplinaires et s'inscrivent dans une progression cohérente des savoirs et des savoir-faire en cohérence avec les enseignements du domaine d'application mutualisés pour partie avec la licence mention Administration économique et sociale (AES). Les différentes compétences opérationnelles transversales, destinées à favoriser l'insertion professionnelle des apprenants, sont acquises dans le cadre d'objectifs de professionnalisation résolument affichés.

La sensibilisation aux problèmes de l'interculturalité et de la traduction, telle qu'elle apparaît progressivement dans le contenu des enseignements, vise à permettre aux étudiants la meilleure intégration possible dans l'une des deux spécialités du master mention Langues étrangères appliquées proposé par l'Université Montpellier 3.

Avis condensé

- Avis global :

La licence mention Langues étrangères appliquées propose, dans un dossier présentant une demande de renouvellement avec modifications, une offre de formation qui manifestement s'appuie sur une longue expérience et une pratique de la réforme qui a conduit à une licence construite à partir d'un socle commun aux neuf langues (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe) entrant dans les vingt-six combinaisons linguistiques possibles à partir de l'une des quatre langues obligatoires (anglais, espagnol, allemand ou italien) et au domaine d'application tout en réussissant à intégrer les spécificités linguistiques et culturelles de ces neuf langues. La licence applique, à partir de la structure commune à toutes les licences du site, l'ensemble des standards en vigueur (tutorat d'accompagnement, tronc commun, enseignements pour groupes spécifiques et de mises à niveau, compétences transversales, outils méthodologiques, ouverture pluridisciplinaire) le tout conçu dans une progressivité cohérente et argumentée. L'accent est bien évidemment, dès le PPP (projet professionnel personnalisé), mis sur la préprofessionnalisation avec l'acquisition de compétences opérationnelles dans le cadre d'enseignements mutualisés avec la licence mention AES et l'intervention, en S5, de professionnels de l'entreprise pour lesquels l'articulation avec le stage en entreprise prévu à l'étranger entre les semestres 4 et 5 reste à clarifier.



- Points forts :
 - Composition de l'équipe pédagogique, partenariats disciplinaires et mode de gouvernance.
 - Clarté et intérêt du projet pédagogique, intégrant socle commun et spécificités culturelles et linguistiques des neuf langues concernées, et richesse de l'offre de formation avec vingt-six combinaisons linguistiques possibles.
 - Mutualisation du domaine d'application avec la licence mention AES.
 - Progressivité des stratégies d'apprentissage en cohérence avec les objectifs de la formation.
 - Ouverture sur les deux spécialités de master proposées dans le cadre de la filière LEA.
 - Qualité de l'environnement numérique.
 - Efforts sur le dispositif d'aide à la réussite malgré un taux d'abandon substantiel.
 - Bonne connaissance du public étudiant concerné.

- Points faibles :
 - Professionnels non représentés dans le conseil de LEA et dispositifs de valorisation limités (absence de partenariats structurés avec des organisations professionnelles ou consulaires).
 - Faible réflexion sur l'organisation du projet pédagogique : faiblesses dans la conception du stage en entreprise à l'étranger (modalités de suivi, place dans le calendrier universitaire, faible poids des crédits européens (CE) ; informations insuffisantes sur les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et le devenir des sortants non diplômés.
 - Peu de précisions sur la mutualisation du domaine d'application avec AES ni sur une articulation éventuelle avec le parcours Commerce et affaires internationales de la licence mention AES.
 - Analyse insuffisante et vision réductrice des secteurs et des métiers accessibles aux diplômés de la formation, faible qualité de la fiche RNCP incomplète.
 - Insuffisance des informations concernant le dispositif de suivi des étudiants, la mobilité internationale.
 - Absence de dispositifs, internes ou externes, d'évaluation des enseignements.
 - Faiblesse des flux entrant en L3 venant d'une formation autre que le L2 mention LEA.
 - Fort taux d'abandon en L1 et faible taux de réussite en 3 ans.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :
 - Les intervenants professionnels devraient pouvoir être intégrés dans le conseil de LEA dont la transformation en conseil de perfectionnement pourrait être rapidement envisagée.
 - Les dispositifs de valorisation de la formation, aujourd'hui quelque peu limités, devraient pouvoir être améliorés et formalisés pour la rendre plus lisible auprès des milieux socio-économiques.
 - Les contours de la mutualisation du domaine d'application avec AES et l'articulation avec le parcours Commerce et affaires internationales proposé en licence AES devraient être définis plus précisément.
 - L'extension aux enseignements du domaine d'application, assurés actuellement uniquement en cours magistraux (CM), de la pédagogie participative revendiquée pour les enseignements de langues devrait pouvoir renforcer l'attractivité de la formation.
 - La nature, la durée, le lieu et la place du stage en entreprise programmé entre le L2 et le L3 et son articulation avec les interventions des professionnels devraient être repensés pour rendre la pré-professionnalisation plus cohérente et pertinente.
 - Une double réflexion devrait être menée sur l'intégration des licences professionnelles dans la poursuite d'études à la sortie du L2 et l'augmentation en L3 du nombre d'étudiants issus de formations autres que le L2 LEA (BTS, DUT, Ecoles de Commerce, etc.).
 - La mise en place de dispositifs encore plus efficaces pour réduire le taux d'abandon en L1 et améliorer le taux de réussite en 3 ans devrait être l'une des priorités de la formation de même que la création de véritables dispositifs de suivi des étudiants et la mise en œuvre d'une politique volontariste d'évaluation des enseignements.
 - Les débouchés de la formation devraient être repensés en intégrant des secteurs et des métiers apparemment sous-estimés et en s'appuyant sur une meilleure connaissance du devenir des étudiants sortants diplômés et non diplômés.

Avis détaillé

1 • Pilotage de la licence :

La licence, qui associe, dans une perspective pluridisciplinaire, des enseignants-chercheurs de différentes sections du CNU, est pilotée par un Directeur (assisté d'un Directeur-adjoint) élu par le Conseil de LEA représentant l'ensemble de l'équipe pédagogique qui, cependant, n'inclut formellement aucun intervenant extérieur professionnel. On ne sait pas si le Conseil assume certains des rôles d'un Conseil de Perfectionnement ni si la filière dispose de ses propres enseignants. Cette structure, complétée par des responsables par langue et par semestre pour les disciplines à fort effectif, est complexe, mais la recherche du consensus et la collégialité affichées doivent permettre de fluidifier le fonctionnement d'une filière aux objectifs ambitieux.

Si les caractéristiques de la population étudiante concernée font l'objet d'une analyse très fine, aucune initiative particulière ne semble, dans l'attente d'une politique générale de l'Université, avoir été prise pour l'évaluation des enseignements. Le suivi des étudiants repose sur les différentes dispositions (tutorats pédagogiques, enseignements de consolidation, enseignants référents) du Plan Réussite en Licence (PREL).

La diffusion des informations aux lycéens passe par un ensemble de dispositifs classiques tout comme la valorisation de la formation, avec des visites d'entreprises et d'autres opérations dont on mesure mal l'impact. On pourra aussi s'étonner, pour une mention avec des objectifs de préprofessionnalisation clairement affichés, de ne trouver aucune référence à des partenariats structurés avec des organisations professionnelles ou socio-économiques.

2 • Projet pédagogique :

La licence mention Langues étrangères appliquées (un seul parcours avec vingt-six combinaisons linguistiques organisées autour de l'une des quatre langues obligatoires) est un projet pédagogique partant d'un ensemble de présupposés sur les besoins en linguistes trilingues opérationnels en économie et en communication, avec mise en avant des atouts respectifs de plusieurs langues, la fiche RNCP donnant un aperçu, plutôt réducteur, des secteurs et métiers accessibles aux diplômés. Aucune information n'est donnée sur l'articulation entre la mention LEA et le parcours Commerce et affaires internationales de la licence AES.

Hormis les unités d'enseignement (UE) de préprofessionnalisation assurées en CM, l'enseignement par TD est la règle avec quatre premiers semestres équilibrés et l'aménagement des semestres 5 et 6 avec des objectifs spécifiques. Les stratégies d'apprentissage sont, dans une démarche de compétence progressive, en adéquation avec les objectifs de la formation : cadre commun aux différentes langues et au domaine d'application, acquisition de compétences additionnelles avec renforcement en langue B obligatoire pour certaines langues et pour les débutants et apprentissage d'une troisième langue pour les autres étudiants. L'évaluation des connaissances, contrôle continu parfois combiné avec examens terminaux et examen terminal pour les enseignements mutualisés avec AES, est définie par UE. Pour chaque semestre, il y a compensation intra- et inter-UE avec compensation annuelle entre les deux semestres sous réserve de l'obtention des notes requises dans les deux langues sans que ces notes soient, pour autant, indiquées.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Les enseignants référents, qui forment et encadrent les tuteurs d'accompagnement, identifient les difficultés des étudiants de L1, déterminent leur progression pédagogique et mettent en place les dispositifs tuteurés adéquats en S1, en appui de l'UE de méthodologie du travail universitaire, et en S2, en appui des UE disciplinaires.

Une mise à niveau en informatique et en langues A et B (initiation pour les langues débutants) est assurée au S1 suivie, au S2, d'enseignements de consolidation en langues (rattrapage des ECUE correspondants). Les outils méthodologiques sont acquis dans des UE dédiées avec un tutorat de 20 heures aux S1 et S2.



La réflexion sur l'adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant et la filière choisie, entamée avec le PPP, est complétée par des entretiens individuels et, au semestre 5, par des interventions de professionnels venant, de façon un peu surprenante, après le stage en entreprise à l'étranger entre le L2 et le L3, validé au S6.

Les UE d'ouverture et la pluridisciplinarité facilitent des réorientations éventuelles vers la licence AES (tronc commun entre AES et LEA pour la pré-professionnalisation), vers une licence LLCER (dans l'une des deux langues de l'étudiant) ou vers une autre combinaison linguistique de la licence LEA (à partir de l'apprentissage d'une langue vivante 3).

Tous les étudiants étant préparés à la certification C2i, les TICE sont très largement utilisées par les enseignants, le département LEA. bénéficiant d'un environnement numérique performant, pour diffuser des compléments de cours. Des enseignements (grec moderne et portugais) sont déjà accessibles sur la plateforme WebCT du METICE.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

L'articulation entre L et M semble cohérente avec deux spécialités (Négociation de projets internationaux et Traduction) dans le prolongement de la licence et des objectifs affichés. La poursuite des études, à la sortie du L2, vers une licence professionnelle n'est pas intégrée dans la réflexion même si certaines formations proposées par Montpellier 3 offrent de réelles possibilités.

Si les grandes lignes de la politique d'ouverture internationale sont indiquées, on ne sait pas si elles s'appliquent aux étudiants inscrits en licence LEA pour lesquels la mobilité internationale passe essentiellement par un stage en entreprise d'un mois, obligatoirement à l'étranger, entre le L2 et le L3 avec validation au semestre 6.

On peut s'interroger sur la durée et la nature de cette première expérience professionnalisante, à l'étranger, qui précède les enseignements confiés, au S5, aux intervenants extérieurs professionnels. Peu de précisions sont données sur la nature de ces interventions et sur leur articulation avec le stage. La préparation au stage et son suivi à distance pendant les vacances ne sont pas davantage précisés. Le poids du stage (5 CE soit 2,77 % du total) est faible eu égard aux objectifs de pré-professionnalisation affichés.

Les données chiffrées sur la poursuite d'études en M1 et l'insertion professionnelle, non corrélées avec les combinaisons linguistiques, sont peu explicites et difficilement exploitables en l'absence de précisions sur les mentions et les spécialités de M1 choisies ou sur les secteurs recruteurs et les emplois occupés.